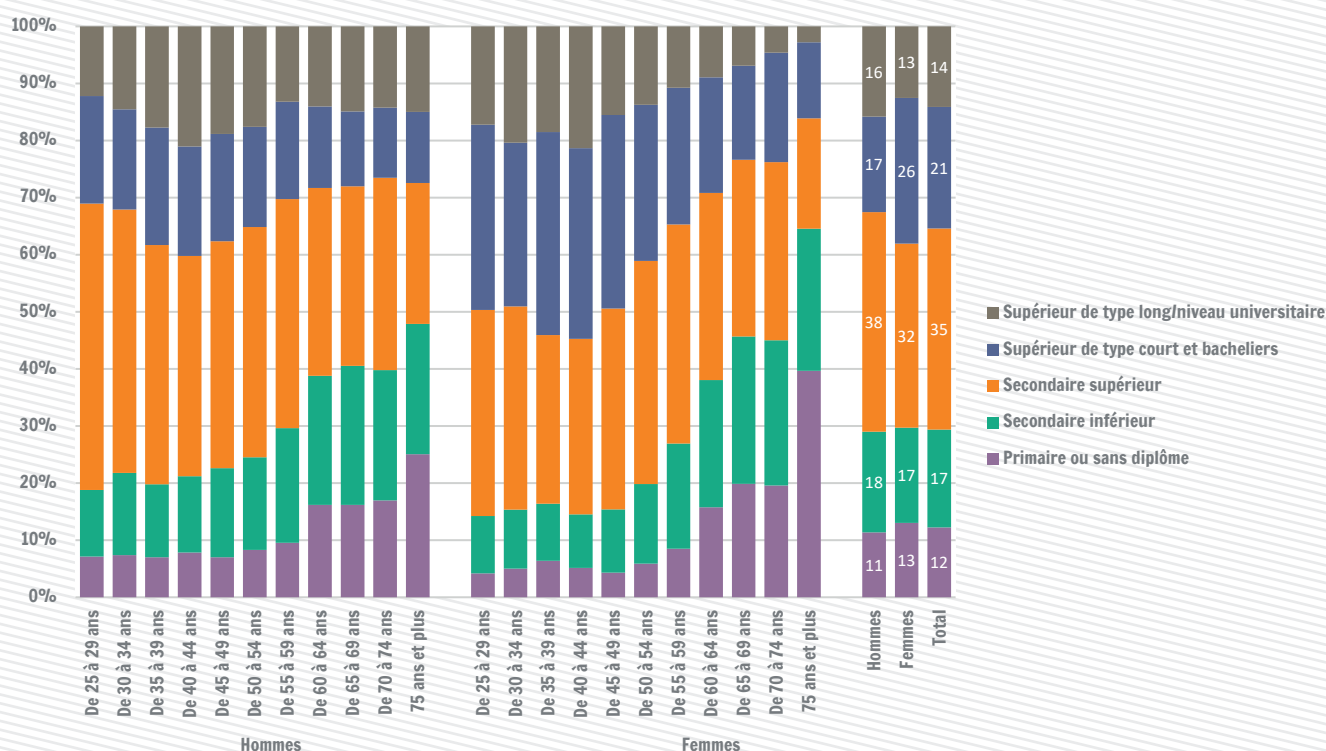


Niveau de diplôme de la population de 25 ans et plus

71%

En 2020, 71 % des Wallons de 25 ans et plus détenaient au moins un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur, soit 2 x plus qu'il y a 30 ans

Niveau de diplôme de la population wallonne en 2020, selon l'âge et le sexe



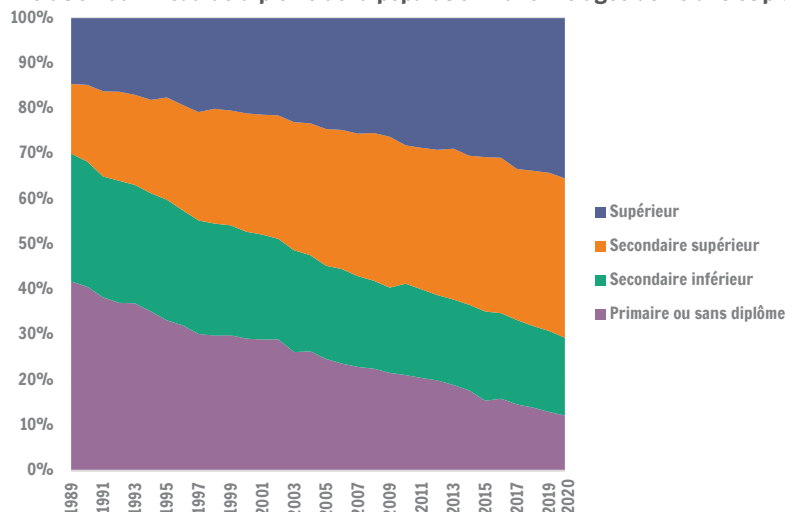
Sources : Statbel - Enquête sur les Forces de Travail, 2020 (Moyenne annuelle) ; Calculs : IWEPS

En Wallonie, en 2020, 12 % des personnes âgées de 25 ans et plus n'ont pas de diplôme ou au maximum un diplôme de l'enseignement primaire, 17 % sont diplômés (au maximum) de l'enseignement secondaire inférieur et 35 %, du secondaire supérieur. Un tiers des Wallons (35 %) ont terminé des études supérieures. Pour 40 % d'entre-eux, il s'agissait d'études de niveau universitaire (masters ou équivalents).

La répartition des niveaux de diplôme varie selon la catégorie d'âge et selon le sexe, reflétant l'élargissement de l'accès aux études à toutes et tous au cours du temps, notamment l'allongement de l'obligation scolaire jusqu'à 18 ans inscrit dans la loi du 29 juin 1983. Le graphique indique à cet égard une proportion nettement plus faible de personnes n'ayant pas au moins un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur pour les catégories d'âges les plus jeunes. Ils sont moins d'un quart chez les moins de 50 ans, mais plus de 40 % chez les 65 ans et plus. La part de diplômés de l'enseignement supérieur est plus élevée dans les tranches d'âge les plus jeunes, mais c'est surtout chez les femmes que cette évolution se fait sentir : elles sont de plus en plus nombreuses, dans les jeunes générations, à terminer des études supérieures. Le graphique montre également que, globalement, les femmes ont plus souvent que les hommes obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur de type court ou un baccalauréat. Parmi les plus jeunes générations, elles sont également plus nombreuses que les hommes à avoir un diplôme de l'enseignement supérieur de niveau universitaire (masters ou équivalents).

Niveau de diplôme de la population de 25 ans et plus

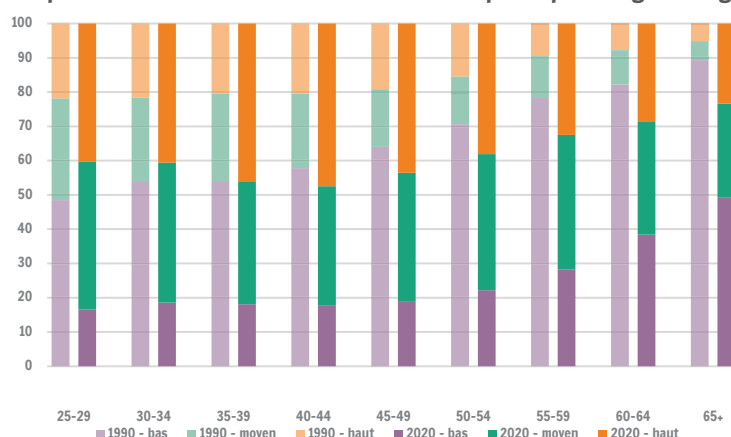
Evolution du niveau de diplôme de la population wallonne âgée de 25 ans et plus de 1989 à 2020



Ce graphique illustre d'une autre manière l'augmentation du niveau de diplôme le plus élevé obtenu. En 1989, environ 40 % de la population de 25 ans et plus n'avait pas de diplôme ou au maximum un diplôme du primaire. Après une trentaine d'années, en 2020, ils ne sont plus que 12 %. En 1989, seul un tiers de la population avait obtenu au moins un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. Ils représentent maintenant un peu plus de deux-tiers de la population de 25 ans et plus.

Sources : Statbel - EFT, 1989 à 2020 ; Calculs : IWEPS

Comparaison entre 1989 et 2020 du niveau de diplôme par catégorie d'âge en Wallonie



L'augmentation du niveau de diplôme vaut pour toutes les catégories d'âge. On observe également sur ce graphique que la différence entre 1989 et 2020 se marque surtout par une forte diminution de la part des personnes qui n'ont au maximum qu'un diplôme du secondaire inférieur (niveau bas), tandis que l'augmentation de la part des personnes diplômées du supérieur (niveau haut) est moins marquée.

Sources : Statbel - EFT, 1989 et 2020 ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Les données proviennent de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT, moyenne annuelle). Le niveau d'éducation y est estimé par le diplôme déclaré le plus élevé obtenu, que ce soit dans le cadre de la formation initiale ou à l'âge adulte. A l'intérieur de l'enseignement supérieur, on distingue d'une part, le type court (graduats) et les bacheliers professionnalisants et académiques (niveaux 5 et 6 de la classification CITE 2011), et d'autre part, l'enseignement supérieur de type long et universitaire (masters ou équivalents, ingénieurs, doctorats,..., soit les niveaux 7 et 8 de la classification CITE 2011). Notons que les versions de cette fiche basées sur les données antérieures à 2018 utilisaient une classification différente.

Pertinence et limites

L'enquête EFT est organisée par Statbel sous la supervision d'Eurostat et peut être utilisée pour des comparaisons internationales. Elle est obligatoire. Les chiffres présentés sont extrapolés à partir d'un échantillon. De ce fait, les différences observées doivent être interprétées avec prudence. En outre, en raison d'une profonde réforme de l'enquête en 2017, principalement de la méthode d'échantillonnage, les comparaisons des chiffres de 2017 et des années suivantes avec ceux des années précédentes doivent être interprétées avec prudence.

Pour en savoir plus :

L'Enquête sur les Forces de Travail : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/faq>
Personne de contact : Claire Dujardin (c.dujardin@iweps.be) / prochaine mise à jour : juin 2022